



Marche-en-Famenne, le 10 OCT. 2023

VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE
Service Urbanisme
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084.32.70.20
Fax : 084.32.70.33
E-mail : urbanisme@marche.be

Maîtres PIERARD&DUMOULIN²
Avenue de la Toison d'Or, 67

6900 Marche-en-Famenne

N. Réf. : RU/2023/362/EG
V. Réf. : 2023/1317/VREN

Maîtres,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée le 02/10/2023 concernant :

- 1) une maison sise Rue de Noël 1944, 24 à 6900 Verdenne cadastrée 7e division, section E n° 117F,
 - 2) une maison sise Rue de Noël 1944, 39A à 6900 Verdenne cadastrée 7e division, section E n° 70D,
- appartenant à

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 et D.IV.100 du CoDT.

Le Collège communal porte à votre connaissance qu'il est établi une taxe et/ou une redevance d'un montant total de 100,00 €. Cette somme est due au moment de l'introduction de la demande. Elle sera versée sur le compte bancaire BE08 0001 7596 9013 BIC - BPOTBEB1 et portera la communication suivante RU/2023/362/EG.

Pour une meilleure organisation de notre service, nous vous remercions de bien vouloir utiliser l'adresse mail unique : renseignements.notaires@marche.be

Veuillez agréer, Maîtres, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,
Claude MERKER
par délégation
Art. L1132.5 du CDLD
Bertrand DAVIS
Architecte du Paysage
Chef de Division f.f.



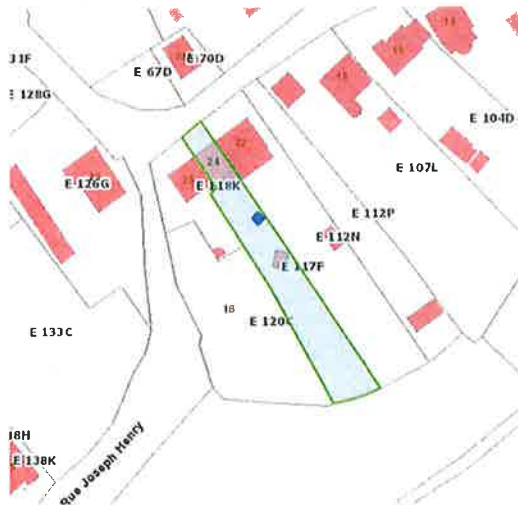
Le Bourgmestre,
André BOUCHAT



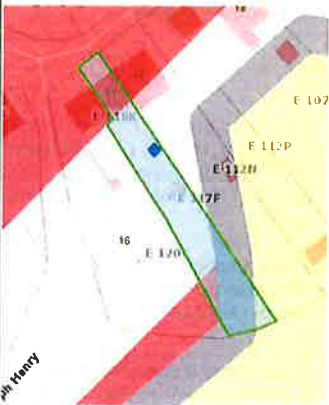
- 1) Une maison sise rue de Noël 1944, 24**
Cadastrée 7ème Division WAHA/Section E/Numéro 117 F
- 2) Une maison sise rue de Noël 1944, 39A**
Cadastrée 7ème Division WAHA/Section E/Numéro 70 D

Les documents en notre possession ne nous permettant pas de situer le ou les terrains au plan de secteur de manière absolument fiable, les renseignements ci-après sont donc donnés à titre indicatif et sont à vérifier éventuellement dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu au Code du Développement Territorial concernant les informations urbanistiques à fournir aux notaires, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus aux articles D.IV.153,1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial relatifs à l'équipement de la parcelle en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E. - Avenue des dessus de Lèves 10 à 5101 Namur et avec ORES, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.



Parcelle concernée	Division: MARCHÉ-EN-FAMENNE 7 DIV/WAHA/ Section: E Numéro: E 117 F INS: 83034 Surface calculée: 9.02 ares
Permis d'urbanisation (anc. lotissement)	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Oui Section de Verdenne Code carto: 83034-PCA-0002-03 Code service: D8126/9A Libellé: SECTION DE VERDENNE (Section de Verdenne) (100% soit 9.02 ares) Historique dossier: arrêté ministériel du 21/01/1993 (approbation) Liendoc: https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php?thema=sol_view&details=83034-PCA-0002-03
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	Sélection située dans un PIP: Oui
Rénovation urbaine	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
Inventaire du contrat de rivière Ourthe	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
Antennes émettrices stationnaires SPW	Antenne présente sur la parcelle: Non
Arbres et haies remarquables SPW	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone

Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Oui (Ruisseau de WOISIN) Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
Hydrologie	Nom du bassin: L'OURTHE DU CONFLUENT AVEC LA LISBELLE AU CONFLUENT AVEC LA MARCHETTE (MARCHETTE EXCLUE)
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA)
Cartographie des éboulements	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Berce du Caucase	Berce du caucase répertoriée sur la parcelle : Non
Electricité	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non
Patrimoine	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : MARCHE-LA ROCHE 2 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (86% soit 7.78 ares) Agricole (14% soit 1.24 ares) 
Nouvelles couches	Zone du SSC: Zone d'habitat à caractère rural - noyaux villageois Zone agricole exclusivement réservée aux cultures et pâtures Zone du RCU: Aire rurale de bâti discontinu Aire paysagère - solde du territoire communal https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf
Réseau ferroviaire	Aucun réseau ferroviaire à proximité
Servitudes	Parcelle non traversée par une servitude
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
BDES Sol - Inventaire:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non

	Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 9.02 ares)
PCDN 2021	<p>Potentiel négatif du plan de secteur: Oui Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale.</p> <p>Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Oui Ensemble de sites naturels ayant un intérêt écologique. Il est donc recommandé d'y préserver et renforcer la biodiversité.</p> <p>Zone: ZDO Ecotope Fr: Pature a ray-grass et trèfle blanc (Cynosorion) + haie et/ou talus boisé + galerie ripicole d'arbres ou de buissons + talus Eléments linéaires du maillage écologique: Oui TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : environnement@marche.be</p>

Soumis au droit de préemption	Non
Repris dans la limite d'un plan d'expropriation	Non
Repris dans le plan relatif à l'habitat permanent	Non
Fait l'objet d'un plan de division	Non
Fait l'objet d'une procédure de salubrité	Non
Fait l'objet d'un permis de location	Non
Fait l'objet d'une infraction constatée par PV d'urbanisme	Non
Se situe le long d'une voirie régionale	Non
A fait l'objet de permis d'urbanisme/lotir/urbanisation/environnement/déclaration de classe 3 depuis 1977	Oui voir ci-dessous
Remarque éventuelle : /	

N° Permis N° Délivré	Demandeur	Situation Division / Section / Cadastre Lotissement (N° Lot)	Nature Demande	Récépissé	Acc. Récep.
				Autorisé	Refusé
				Délivrance	Possession
<i>Permis d'Urbanisme</i> B200300083		Rue de Noël 1944 24 6900 Verdenne	Modifier le relief du sol	28/05/2003	-----
				30/06/2003	
				Octroi Collège	
2003/083		Division 7, section E n° 117F		Délivrance	-----
<i>Permis d'Urbanisme</i> B200300146		Rue de Noël 1944 24 6900 Verdenne	Construire une extension à une habitation	18/09/2003	-----
				12/01/2004	
				Octroi Collège	
2003/146		Division 7, section E n° 117F		Délivrance	-----



Parcelle concernée	Division: MARCHE-EN-FAMENNE 7 DIV/WAHA/ Section: E Numéro: E 70 D INS: 83034 Surface calculée: 2.33 ares
Permis d'urbanisation (anc. lotissement)	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Oui Section de Verdenne Code carto: 83034-PCA-0002-03 Code service: D8126/9A Libellé: SECTION DE VERDENNE (Section de Verdenne) (100% solt 2.33 ares) Historique dossier: arrêté ministériel du 21/01/1993 (approbation) Liendoc: Ici
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	Sélection située dans un PIP: Oui
Rénovation urbaine	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Inventaire du patrimoine Immobilier culturel	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
Inventaire du contrat de rivière Ourthe	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
Antennes émettrices stationnaires SPW	Antenne présente sur la parcelle: Non
Arbres et haies remarquables SPW	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Aléa d'inondation	5 zone(s) d'aléa: Aléa moyen Classement: Aléa moyen par ruissellement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
Hydrologie	Nom du bassin: L'OURTHE DU CONFLUENT AVEC LA LISBELLE AU CONFLUENT AVEC LA MARCHETTE (MARCHETTE EXCLUE)

Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non				
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000				
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000				
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA)				
Cartographie des éboulements	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non				
Berce du Caucase	Berce du caucase répertoriée sur la parcelle : Non				
Electricité	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non				
Patrimoine	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non				
Plan de secteur	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement</u> : MARCHE-LA ROCHE 1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100% soit 2.33 ares)				
Nouvelles couches	Zone du SSC: Zone d'habitat à caractère rural - noyaux villageois Zone du RCU: Aire rurale de bâti discontinu https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf				
Réseau ferroviaire	Aucun réseau ferroviaire à proximité				
Servitudes	Parcelle non traversée par une servitude				
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non				
BDES Sol - Inventaire:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non				
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 2.33 ares)				
PCDN 2021	Potentiel négatif du plan de secteur: Oui Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale. Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses Impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Éléments linéaires du maillage écologique: Non TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE : environnement@marche.be				
Soumis au droit de préemption					Non
Repris dans la limite d'un plan d'expropriation					Non
Repris dans le plan relatif à l'habitat permanent					Non
Fait l'objet d'un plan de division					Non
Fait l'objet d'une procédure de salubrité					Non
Fait l'objet d'un permis de location					Non
Fait l'objet d'une infraction constatée par PV d'urbanisme					Non
Se situe le long d'une voirie régionale					Non
A fait l'objet de permis d'urbanisme/lotir/urbanisation/environnement/déclaration de classe 3 depuis 1977					Oui voir ci-dessous
Remarque éventuelle : /					
N° Permis	Demandeur	Situation	Nature Demande	Récépissé	Acc. Récep.
N° Délivré		Division / Section / Cadastre		Autorisé	Refusé
<i>Permis d'Urbanisme</i>		Lotissement (N° Lot)		Délivrance	Possession
B201600196		Rue de Noël 1944 6900 Verdenne	transformation d'un garage en maison unifamiliale	22/11/2016 03/04/2017	-----
				Octroi Collège	
2016/192		Division 7, section E n° 70D		Délivrance	-----

